

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

*Le Secrétaire d'État  
chargé des Affaires européennes*

Paris, le 22 MAI 2014

CABAEU/SW/N° **D-00563-14**

Monsieur le Président,

C'est avec la meilleure attention que j'ai pris connaissance de votre courrier relatif à vos positions sur les questions liées au numérique et à la protection des données personnelles. Je vous en remercie.

La protection des données personnelles constitue un enjeu majeur pour les citoyens européens. L'affaire PRISM et les révélations sur l'agence de sécurité américaine ont démontré la nécessité de renforcer les règles actuelles.

Le Conseil européen d'octobre 2013 a ainsi décidé que le règlement sur la protection des données personnelles serait adopté d'ici 2015. Les discussions sont en cours et avancent bien. Nous espérons pouvoir arriver à un accord partiel lors du Conseil JAI de juin.

Les autorités françaises veilleront à ce que le nouveau texte garantisse que toute personne résidant dans l'Union européenne bénéficie, quel que soit le lieu où se trouve le responsable de traitement, de l'application des garanties offertes par la législation européenne.

Nous serons également très attentifs à ce que les transferts de données en direction des États tiers soient encadrés afin d'assurer une protection adéquate des citoyens. L'ensemble des responsables de traitement dont les activités viseront des citoyens européens devront donc se voir appliquer la législation européenne.

S'agissant de la négociation du partenariat commercial avec les États-Unis, elle n'inclut pas, dans son champ, la question des données personnelles et les autorités françaises ont rappelé à plusieurs reprises, qu'elles ne souhaitent pas en traiter dans ce cadre mais bien de manière séparée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Harlem DESIR

Monsieur Philippe AIGRAIN  
Président de l'association La Quadrature du Net  
19, rue Richard Lenoir  
75011 PARIS